



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAPS/001/2021

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LE REMPLACEMENT DE DEUX (02)
ONDULEURS AU PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU**

JANVIER 2021



PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

Dans le cadre de ses activités, la BCEAO procède périodiquement au remplacement de ses onduleurs pour le bon fonctionnement de ses installations.

I.2. Objet

Cet appel d'offres a pour principal objet, la sélection d'une ou des entreprises pour la fourniture de deux (02) onduleurs au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Les offres sont organisées en un lot unique dénommé : « Fourniture et remplacement de deux (02) onduleurs au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.6. Période de validité des offres

La durée de validité des offres devra être de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.7 Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.10. Prix de l'offre

Tous les lots et articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre. Les prix indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et livraison).

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, une avance forfaitaire d'au plus 50% du montant du marché pourrait être accordée à l'adjudicataire contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès-verbal de réception, ou du bordereau de livraison.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.13. Présentation de l'offre

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

" Offres pour la fourniture et le remplacement de deux (02) onduleurs de 60 KVA au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou ".

Les enveloppes intérieure et extérieure doivent être adressées à :

"Monsieur le Directeur National de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le BENIN 01 B.P. 325 Cotonou".

Les enveloppes intérieures comporteront, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (03) parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière.

Chaque partie devra être présentée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.13.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.13.1. 1. Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

I.13.2. Offre technique

L'offre technique consistera en :

- la description détaillée de l'équipement proposé ;
- une présentation générale des caractéristiques de l'équipement ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- communication de toute autre information technique jugée utile.

I.13.3. Offre financière

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures ;
- le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses, fournitures, livraison et installation, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les offres devront faire ressortir le coût, hors taxes et hors droits de douane (HT-HDD), de l'ensemble des fournitures à fournir.

I.14. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
-

-
- Code guichet ;
 - N° du compte ;
 - Clé RIB ;
 - IBAN ;
 - SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution de marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.15. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.16. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.17. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.18. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis d'appel à concurrence, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fera foi.

I.19. Retrait, substitution et modification des offres

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou le remplacement de l'offre correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

I.20. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.21. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.22. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.23. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un bon de commande ou un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de réception du bon de commande ou de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.24. Visite de site

Une visite de site est prévue aux date et heure indiqués dans l'avis d'appel à concurrence.

I.25. Lieu de livraison

Les livraisons se feront à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.26. Délai de livraison

Le délai d'exécution doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de réception du bon de commande, ou du contrat de marché.

I.27. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant le bon fonctionnement des onduleurs après installation ;
 - réception définitive après la réception provisoire et la constatation du bon fonctionnement des onduleurs, sans que le délai puisse excéder douze (12) mois à compter de l'installation. La réception définitive interviendra sur demande de l'entrepreneur.
-

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

I.28. Garantie

La durée minimale de la garantie en pièces et main-d'œuvre exigée est de douze (12) mois. Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre.

I.29. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.30. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bdn@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.31. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION / CADRE DE DEVIS

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations envisagées dans le cadre du présent cahier des charges concernent la fourniture et le remplacement de deux (02) onduleurs de 60 KVA au profit de l'Agence Principale.

CONSTANCE DES TRAVAUX :

Ces travaux consistent à :

- déposer les onduleurs existants ;
- fournir et installer deux onduleurs de 60 KVA et leurs accessoires par des techniciens qualifiés et expérimentés. La preuve de leur qualification devra être précisée dans l'offre du soumissionnaire ;
- paramétrer les onduleurs après leur remplacement ;
- ***réaliser le report de l'état de fonctionnement des deux onduleurs au poste de contrôle Incendie (PCI) de l'Agence Principale ;***
- procéder aux essais de fonctionnement des équipements installés ;
- élaborer un rapport d'intervention.

Par ailleurs, les travaux devront être exécutés dans les règles de l'art, afin d'éviter tout dommage aux installations en amont et en aval.

CADRE QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Modèle de cadre quantitatif et estimatif

N°	DÉSIGNATION	QTE	P.U	P.T
	Fourniture et remplacement de deux (02) onduleurs de 60 KVA : autonomie 30 min (au moins).			
1	Easy UPS 3M 60 KVA 400V 3:3 PUS for External batteries, Start-up 5x8 / ou similaire	2		
2	Easy UPS 3M Serie Network Card / ou similaire	2		
3	Easy UPS 3M Cable kit Adjacent install. Of Single Classic Battery / ou similaire	2		
4	Easy UPS Classic Battery Cabinet 1000 mm IEC with batteries Config. / ou similaire	2		
5	Report de l'état de fonctionnement des deux onduleurs au Poste de Contrôle Incendie (PCI) de l'Agence	2		
6	Reprise en moins-value de toutes installations et équipements déposés	Ens.		
	TOTAL HTVA FCFA			
	TAXES			
	TOTAL TTC FCFA			

N.B. : L'offre de chaque soumissionnaire devra contenir les informations et documents ci-après :

- 1. les fiches techniques et/ou documents précisant les caractéristiques et les fonctionnalités des onduleurs et accessoires proposés ;***
- 2. l'attestation ou l'agrément du fabricant autorisant le soumissionnaire à fournir et intervenir sur le type et la marque d'onduleurs proposés ;***
- 3. le délai de livraison ;***
- 4. la validité de l'offre (au moins 90 jours)***

ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin
01 B.P 325 Recette Principale**

COTONOU

OBJET : APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LE REMPLACEMENT DE DEUX ONDULEURS AU PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU

Monsieur le Directeur National,

1) Nous soussignésfaisant élection de domicile à , agissant au nom et pour le compte de , inscrit au registre de commerce de , sous le N°..... et à l'IFU, sous le N°..... , proposons d'exécuter la fourniture et de remplacement de deux onduleurs au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, tels que décrits dans le présent dossier d'appel d'offres (DAO) pour le montant suivant :

Lot, Hors T.V.A (H.TVA) de (en toutes lettres et en chiffres) :
.....

..... éventuellement assorti des modifications qui découleront du marché.

2) Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les démarches au lendemain de la date de passation de la commande et à livrer les travaux de fourniture et de remplacement des onduleurs dans un délai de **mois**.

3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de **quatre-vingt dix (90) jours** à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4) Avant signature de l'Accord de Marché, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra engagement entre nous.

5) Nous avons bien noté que le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu de retenir la soumission la mieux-disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre. En foi de quoi je sou mets la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au nom de :
.....